



Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 JUIN 2025**

Nombre de membre

En exercice : 23

Présents : 21

Qui ont pris part à la délibération : 22

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au sein de l'établissement « Mairie – salle polyvalente », sous la présidence de M. Jacques BOURDIN, Maire.

Présents : Jacques BOURDIN ; Bertrand CORBÉ ; Olivier COSTE ; Nadine COUËRON ; Claire COURRAUD ; Chantal COUTURET ; Sophie DE LIL ; Christophe GATTEPAILLE ; Sylvie GEFFRAY ; David GUIHO ; Yann GUILLON ; Edouard HAVARD ; Karine HERVY ; Céline JULIEN ; Hugues LEGENTILHOMME ; Aude MORACCHINI ; Thierry ONILLON ; Géraldine RADIN ; Jean-Pierre ROUX ; Gilbert UM ; Marina VINET.

Procurations : - Jean-Pierre MEIGNEN donne procuration à Nadine COUERON ;

Absente : Claire SÉGUÉLA

Secrétaires de séance : Nadine COUERON et Sophie DE LIL

Date de convocation : Mercredi 28 mai 2025

PREAMBULE

Approbation du P.V. de la dernière séance du Conseil Municipal

Monsieur le maire, après lecture des titres des délibérations prises, soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 5 mai 2025, il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DELIBERATION 2025-06-01 : RESTAURATION SCOLAIRE – LIVRAISON DE REPAS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Par délibération en date du 3 février 2025, la municipalité a validé la relance d'une nouvelle consultation dans le but de permettre au service de restauration scolaire de commander les repas à l'élément.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-21-1,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1, R 2123-1 et R2131-14

Vu l'Avis annexé au Code la commande publique et relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques et notamment ses articles I et II.

Considérant que le contrat signé avec la société CONVIVIO-RCO (BEDEE - 35) arrive à expiration le 31 août 2025,

Considérant que le coût prévisionnel de la fourniture et de la livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire est estimé à 117 000 € H.T. par an, soit un coût estimatif global 468 000,00 € H.T. pour une durée globale de quatre ans,

Considérant que ce marché peut être passé selon une procédure adaptée dans la mesure où le coût global est inférieur à 750 000 € HT,

Mme Claire COURRAUD, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, rappelle que les élus de Sainte-Anne sur Brivet souhaitent promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable conformément aux évolutions règlementaires notamment les objectifs de la Loi EGAlim et cela au meilleur prix.

Suite à la consultation lancée en vue de renouveler le marché de fourniture de denrées alimentaires, la commission des marchés a d'abord effectué l'ouverture de l'offre reçue par la société Convivio puis analysé celle-ci.

La commission propose donc de retenir le candidat Convivio pour assurer la fourniture de repas en liaison chaude avec commande à l'élément de septembre 2025 à août 2029 sous la forme d'un contrat annuel renouvelable 3 années.

Le montant annuel des prestations sur la base du Bordereau de prix unitaire est de 126 074,22 € HT soit 504 296,88 € HT sur l'ensemble de la période escomptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** l'offre proposée par la société Convivio pour un montant de 126 074,22 € HT soit 504 296,88 € HT sur l'ensemble de la période escomptée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que tout document permettant la bonne réalisation de cette délibération.

Commentaires :

Céline JULIEN : Quel est le cout réel du repas ?

Karine HERVY : Bien qu'ayant baissé, il s'établit pour 2024 à 10,76 €

DELIBERATION 2025-06-02 : REGULARISATION FONCIERE – ACQUISITION DE LA PARCELLE ZR 520

Monsieur Christophe GATTEPAILLE, Adjoint au Maire, expose que la collectivité a été interpellée par un propriétaire terrien dont une partie du terrain est utilisé comme portion du domaine public puisque des véhicules y circulent.

En conséquence, un bornage a été organisé à l'initiative de la commune afin de visualiser la division de la parcelle 189 en 2 parcelles 519 et 520.

Cette dernière parcelle, d'une surface de 27 centiares (=m²), pourrait être achetée par la commune en vue d'intégrer le domaine privé communal.

Après renseignement auprès du cabinet notarial de Campbon, le terrain pourrait être acquis pour un prix de 100 € du mètre carré, soit un coût d'acquisition hors frais de notaires de 2 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** l'acquisition de la parcelle ZR 520, issue de la division de la parcelle ZR 189,
- **Valide** l'acquisition de la parcelle ZR 520 pour un prix de 2 700 €, hors frais d'actes,
- **Dit** que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition.

Commentaires :

Edouard HAVARD : On risque d'avoir la même demande en face car le découpage cadastral est identique.

DELIBERATION N°2025-06-03 - RENOVATION DES PONTS DE LA BOSSE ET DE LA FLEUR - VALIDATION DU PRO

Monsieur Christophe GATTEPAILLE, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération n°2023-11-03 du 6 novembre 2023, la collectivité a retenu le cabinet SCE pour assurer les études techniques de maîtrise d'œuvre visant à la rénovation des ponts de la Bosse et de la Fleur.

Les études techniques (diagnostic amiante, plan topographique et géotechnique) ont été réalisées, ce qui a permis au cabinet SCE de proposer le document technique appelé PRO.

Ce document permet de détailler le parti pris technique de la construction avant soumission du dossier à la consultation des entreprises.

Il détaille par ailleurs le cout estimatif de la construction. Le cabinet SCE a ainsi estimé le coût des travaux à 143 050 € HT par pont auxquels s'ajoute 50 000 € HT de préparation ; soit un total de 336 100 € HT soit 403 320 € TTC.

Il vous est donc proposé de valider ce PRO.

Il vous est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le PRO tel que présenté par le cabinet SCE,
- **Valide** l'estimation des travaux à hauteur de 143 050 € HT par pont auxquels s'ajoute 50 000 € HT de préparation ; soit un total de 336 100 € HT soit 403 320 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la bonne réalisation de cette délibération.

DECISIONS DU MAIRE

Marchés signés à la date du 2 JUIN 2025			
Objet	Entreprise	Ville	Montant T.T.C.
SERVICES TECHNIQUES - REPARATION TONDEUSE KUBOTA	RAMET	Vigneux-de-Bretagne	1 052,48 €
GRUPE SCOLAIRE - REMISE EN ETAT ACCES ECOLE (RAIL DE GUIDAGE)	JM SIGNALISATIO	Savenay	2 454,60 €
COMPLEXE SPORTIF - PEINTURE POUR MARQUAGES TERRAINS DE FOOT	GENERATIONS SPO	Vigneux-de-Bretagne	1 450,01 €
Total			4 957,09 €

Observation : Ce tableau concerne les marchés de 1 000 € T.T.C. ou plus

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h00


Le Maire

Jacques BOURDIN

Les secrétaires de séances

Nadine COUERON



Sophie DE LIL



Le Maire

Jacques BOURDIN

Bertrand CORBÉ

Olivier COSTE

Nadine COUËRON

Claire COURRAUD

Chantal COUTURET



Sophie DE LIL

Christophe GATTEPAILLE

Sylvie GEFFRAY



David GUIHO

Yann GUILLON

Edouard HAVARD

Karine HERVY

Céline JULIEN

Hugues LEGENTILHOMME

~~Jean-Pierre MEIGNEN~~

Aude MORACCHINI

Thierry ONILLON

Géraldine RADIN

Jean-Pierre ROUX

~~Claire SÉGUÉLA~~

Gilbert UM

Marina VINET